



SECRETARIAT DE L'ODEC
Tél. 03 86 60 72 09



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA NIEVRE

- Mai 2004 -



L'arrêté du 4 mai 2001, qui a abrogé celui du 11 mars 1993 portant création des observatoires départementaux d'équipement commercial (ODEC) a établi une nouvelle composition de ces instances. Les capacités d'expertise et de prospective des ODEC ont été affirmées avec la réduction du nombre de leurs membres et une présence renforcée des élus locaux.

Après que sa composition ait été fixée par arrêté préfectoral, l'ODEC de la Nièvre a été installé le 13 mars 2002. C'est au cours de cette séance qu'il a été chargé d'élaborer le schéma de développement commercial de la Nièvre et qu'un comité de pilotage a été mis en place.

L'instauration des schémas de développement commercial a été prévue par le décret n° 2002-1369 du 20 novembre 2002. Dans le cadre du développement et de la promotion du commerce, il vise à une plus grande maîtrise de l'évolution de l'équipement commercial tout en recherchant un meilleur équilibre entre toutes les formes de commerces en vue d'une meilleure satisfaction des besoins des consommateurs.

Le schéma est un document à caractère d'orientation. La commission départementale d'équipement commercial conserve son pouvoir d'appréciation, mais doit se référer au schéma. Si celui-ci n'est pas opposable aux tiers, il présente cependant une vision claire de l'avenir dans un souci d'aménagement harmonieux du territoire.

Le comité de pilotage de l'ODEC s'est réuni à diverses reprises pour examiner ce document et l'enrichir de ses travaux.

Cinq zones de chalandise ont été définies :

- * Nevers,
- * Cosne-Cours-sur-Loire,
- * Clamecy,
- * Decize,
- * Morvan.

L'environnement économique, la comparaison de l'offre et de la demande, l'analyse prospective de l'évolution du commerce et de l'artisanat dans la Nièvre, ont permis d'élaborer des orientations tendant à :

- préserver l'équilibre des territoires,
- encourager les projets, avec la mobilisation des aides et instruments traditionnels si, dans un secteur géographique déterminé, des besoins non couverts sont constatés,
- répondre aux attentes des consommateurs.

Le schéma de développement commercial de la Nièvre a été approuvé par l'observatoire départemental d'équipement commercial le 7 mai 2004.

Je remercie tous les partenaires et en particulier la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre, de leur contribution à l'élaboration de ce document d'orientation qui, j'en suis persuadé, permettra d'opérer les choix les plus pertinents en matière d'équipement commercial, pour le département de la Nièvre.

Le Préfet de la Nièvre

Patrick PIERRARD

S O M M A I R E

PREAMBULE

1 – ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	P. 3
1.1 – Présentation générale	p. 4
1.2 – Zone de Nevers	p. 25
1.3 – Zone de Cosne-sur-Loire	p. 33
1.4 – Zone de Clamecy	p. 39
1.5 – Zone de Decize	p. 45
1.6 – Zone « Morvan »	p. 49
2 – DIAGNOSTIC COMMERCIAL	P. 55
2.1 – Equipement commercial et comportements d'achats dans la Nièvre	p. 56
. Données de cadrage commercial	p. 57
. L'équipement commercial Nivernais	p. 62
. Les comportements d'achats	p. 66
2.2 – Diagnostics des zones de chalandise	p. 76
. Zone de Nevers	p. 77
. Zone de Cosne-sur-Loire	p. 82
. Zone de Clamecy	p. 86
. Zone de Decize	p. 90
. Zone « Morvan »	p. 94
3 – PROPOSITIONS d'ORIENTATIONS	P. 97
- Critères d'analyse et d'aide à la décision	p. 98
- Eléments de prospective	p. 99
- Propositions d'orientations :	
. Zone de Nevers	p. 102
. Zone de Cosne-sur-Loire	p. 104
. Zone de Clamecy	p. 105
. Zone de Decize	p. 106
. Zone « Morvan »	p. 107
4 – ANNEXES	P. 108
- Equipement hôtelier de 30 chambres et plus	p. 109
- Inventaire commercial de la Nièvre (300 m ² et +)	p. 110